



COMMUNE DE MURATO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DE CALVI

CANTON BIGUGLIA-NEBBIU

Délibération
DL-2026-37

Objet : **Budget annexe**
« Service Eau et
Assainissement » -
Adoption du budget
primitif 2026

Afférents au CM	En Exercice	Présents
15	15	13

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20260417-SEA_BP2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026
Publication : 20/04/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le dix-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 03 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLORI Claude, Maire.

PRESENTS (13) : ANTONI Francis, BIAGGI Emmanuelle, CLEMENTI Marie-Antoinette, FESSLER Charles, FLORI Céline, FLORI Claude, GIANCILY Yves, GIUSTI Patricia, IANNELLI François, LUCCHETTI Sébastien, MARCHETTI-MURATI Charlotte, MURATI Joseph-Antoine, MURATI Lucas.

ABSENTS REPRESENTES (2) : BORRAGINI Marie-Alizée représentée par FESSLER Charles, MURATI Marie-Paule représentée par BIAGGI Emmanuelle.

* * * * *

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'art. L2121-15 du CGCT.

EXPOSE

Le budget primitif constitue l'acte financier fondamental par lequel la commune prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses du service pour l'année civile.

Le budget annexe « Service Eau et Assainissement » retrace l'ensemble des opérations financières propres à ce service public industriel et commercial (SPIC), conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49.

Il permet d'assurer :

- le fonctionnement du service (production, distribution d'eau potable et traitement des eaux usées),
- la réalisation des investissements nécessaires à son entretien et à son développement.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le budget primitif doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril l'année de renouvellement des organes délibérants.

Le budget primitif de l'exercice 2026 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes : 200 560,52 €
- Dépenses : 200 560,52 €

Section d'investissement

- Recettes : 4 025 621,84 €
- Dépenses : 4 025 621,84 €

L'évolution de l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux permet désormais d'introduire une souplesse dans la gestion des crédits.

Il est désormais possible, pour les SPIC, de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Dans ce cas, le Maire sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'eau et d'assainissement ;

VU le projet de budget primitif 2026 présenté par le Maire ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré

Pour : 15	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

- ✚ **ADOPTE** le budget primitif 2026 du budget annexe « Service Eau et Assainissement » tel que présenté en annexe.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Le Maire
M. Claude FLORI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFIRMÉE
LE MAIRE
Claude FLORI



ANNEXE

Budget annexe « Service Eau et Assainissement » – Résumé du Budget Primitif 2026

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractère général	64 000,00		70 - Produits des services, du domaine ...	154 000,00	
	66 - Charges financières	80 500,00		042 - Opérations d'ordre entre sections		46 560,52
	67 - Charges spécifiques	2 740,77				
	023 - Virement à la section d'investissement		4 319,01			
	042 - Opérations d'ordre entre sections		28 424,00			
	Total	147 240,77	32 743,01	Total	154 000,00	46 560,52
	D002 - Résultat antérieur reporté		20 576,74			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		200 560,52	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		200 560,52
INVESTISSEMENT	20 - Immobilisations incorporelles	190 000,00		13 - Subventions d'investissement	978 090,00	
	21 - Immobilisations corporelles	160 000,00		10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00	
	23 - Immobilisations en cours	2 455 000,00		16 - Emprunts et dettes assimilées	1 665 000,00	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	696 600,00		021 - Virement de la section d'exploitation		4 319,01
	040 - Opérations d'ordre entre sections		46 560,52	040 - Opérations d'ordre entre sections		28 424,00
	Total	3 501 600,00	46 560,52	Total	2 651 090,00	32 743,01
	Restes à réaliser		477 461,32	Restes à réaliser		664 921,00
				R001 - Résultat antérieur reporté		676 867,83
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 025 621,84	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 025 621,84